



Nantes
Renaissance

Sauvegarder, Restaurer,
Transmettre le Patrimoine

La Lettre

BONNE ANNÉE 2018

Les éditions de Nantes Renaissance, qui connaissent un grand succès confirmé par leurs deux dernières parutions : « Maisons de Nantes » et « Chantenay, son patrimoine commercial », témoignent de l'implication de plusieurs de ses adhérents dans les activités de l'Association. Qu'ils en soient remerciés.

Nantes Renaissance continuera également d'accompagner les artisans sous la forme de réunions thématiques regroupant des architectes, des syndics de copropriété et des représentants institutionnels (ABF, DEPARC...)

L'ensemble des administrateurs et toute l'équipe de Nantes Renaissance s'associent à moi pour vous souhaiter une Bonne et Belle Année 2018 riche en échanges.

Patrick Leray
Président de Nantes Renaissance

PROGRAMME

A vos agendas ...

Accès libre et gratuit

Les événements

- **Assemblée Générale Ordinaire**, le jeudi 19 avril à 18 H, à l'auditorium du Muséum d'Histoire Naturelle, 12 rue Voltaire à Nantes.

Les conférences

Les conférences sont données au Muséum d'Histoire naturelle, 12, rue Voltaire à Nantes.

- **Le Tombeau de François II et Marguerite de Foix**, jeudi 15 février, animée par Sophie de Gourcy (professeur d'Histoire de l'Art, auteur du livre « Le tombeau des Ducs de Bretagne. Un miroir de princes sculpté » édition Beauchesne - 2015)
- **Le commerce, acteur et victime de l'urbanisation : l'exemple de Chantenay**, jeudi 22 mars, animée par Yvette Bellet (bénévole de Nantes Renaissance, auteur du livre « Chantenay, son patrimoine commercial »)

Activités réservées aux adhérents

Les visites / voyage

Le programme des visites et des voyages est disponible au Siège de l'Association ou sur demande.

Les cours de Sculpture sur pierre

Dans une ambiance conviviale, nos apprentis sculpteurs réalisent leur projet personnel sur un bloc de tuffeau, encadrés par José Barbier, sculpteur professionnel. Les dates des prochaines séances sont disponibles sur demande. Plus d'informations au 02 40 48 23 87.



L'exemple des immeubles des 79, 81, 83, 85, boulevard de l'Égalité

La fin du 19^{ème} siècle, avec le percement et l'aménagement du boulevard de ceinture, est une opportunité pour investir dans l'immobilier. L'immeuble numéroté 79, 81 et 83, boulevard de l'Égalité illustre parfaitement le mouvement qui accompagne cette nouvelle voie de circulation par l'édification de maisons et commerces avec le concours d'architectes connus ou anonymes.

Situé à la Fournillière, l'emplacement sur lequel est édifié l'actuel immeuble est occupé au 19^{ème} siècle par deux maisons avec rez-de-chaussée et greniers, jardin devant et derrière sur une superficie de mille huit cents mètres carrés. Cette propriété est acquise en 1876 par Monsieur et Madame Bonnet, huissier près le Tribunal Civil de Nantes, qui doivent céder en 1881 quelque deux cents mètres carrés à la Ville pour le futur boulevard.

En 1891, un tournant affecte les parcelles de terre et le bâti. En effet, le couple Bonnet comprend l'intérêt stratégique de cette nouvelle voie de communication avec un emplacement exceptionnel au carrefour de la route de Nantes à Couëron. Il décide alors de construire « une maison à loyer » pour un montant forfaitaire de treize mille francs, montant largement dépassé à l'issue des travaux. L'architecte Eugène Chenantais est chargé de dresser les plans, l'entrepreneur nantais Henri Brun rue de la Distillerie se voit confier les travaux et le jardinier-paysagiste Monsieur Arsel 47, rue de la Fournillière (actuelle rue de la Convention) aménage les jardins.

Bien que les plans ne soient pas disponibles, ce projet est conçu dès le départ pour accueillir au rez-de-chaussée des commerces. Les étages de l'immeuble sont réservés aux appartements destinés à la location et au logement des propriétaires. Ces derniers se réservent une partie du premier étage du n° 79 qui comprend une cuisine, un cabinet de toilette, une chambre sur le boulevard, une mansarde et une bibliothèque garnie de nombreuses œuvres de la littérature française.



Parallèlement au contrat de travaux confiés à Monsieur Brun, des baux sont signés dès 1891, préalablement à l'achèvement des travaux.

Les locaux du n° 83 comprenant un magasin, un appartement au deuxième étage de quatre pièces, un petit caveau sont loués à Monsieur Blanchard. Celui-ci, faute de paiement de loyer, n'y reste que six mois. Un boucher, Monsieur Doucet, le remplace jusque vers 1910.

Un pharmacien, Monsieur Chapel, devient locataire 79 et 81, boulevard de l'Égalité de deux magasins en rez-de-chaussée et d'un autre local, d'un petit terrain de dix mètres carrés et d'une courette de trois mètres carrés. Il loue également au premier étage « *un appartement composé de plusieurs pièces... au-dessus de la pharmacie et de deux pièces contiguës à la pharmacie ...* ». La pharmacie de Monsieur Chapel reste à cette adresse une quinzaine d'années.

Monsieur Bonnet ne profite guère de cet immeuble. Il décède, en effet, six mois avant la fin des travaux. Les locaux sont alors mis en vente, par ses héritiers, dans le cadre de la procédure de l'adjudication par lots. Faut de adjudicataire, les lots sont réunis et acquis par Madame Bonnet en août 1892 qui poursuit les travaux jusqu'à leur achèvement. Elle devient l'unique propriétaire et conserve les locataires, Monsieur et Madame Chapel pour la pharmacie et Monsieur et Madame Doucet pour la boucherie.

Après le décès de Madame Bonnet en janvier 1903, ses héritiers vendent d'une part l'immeuble et, d'autre part, une parcelle de terrain d'à peine cinq mètres carrés avec comme éléments bâtis une pièce et un caveau.

L'immeuble constituant le premier lot comprend « *deux maisons sises 79 et 81, boulevard de l'Égalité composées de deux magasins au rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage mansardé formant chambres et greniers et l'autre portant le n° 83 composé d'un rez-de-chaussée, deux étages et greniers, cour, caveau à l'usage des deux maisons* ». Il est adjugé à Monsieur Flandreau, boulanger-pâtissier 19, rue de la Fosse à Nantes.

Si Messieurs Chapel et Doucet poursuivent leur activités respectives de pharmacien et de boucher, des changements profonds interviennent quelques années plus tard dans la nature des activités des commerces.

Monsieur Chapel transfère son officine 78, boulevard de l'Égalité, dans laquelle plusieurs générations de pharmaciens se sont succédé. Elle remplace alors une buvette. Quant au boucher, il quitte le boulevard de l'Égalité vers 1910, ayant fait construire 18, rue de la Convention, une maison au rez-de-chaussée de laquelle la boucherie prend place.



Mais l'immeuble du boulevard de l'Egalité continue d'accueillir des commerces, dont l'un reste plus que les autres dans les mémoires, connu depuis 1973 sous le nom de « Le Concorde ». En effet, la pharmacie fait place à un débit de boissons-restaurant dont Monsieur et Madame Pellerin deviennent les gérants vers 1910. Ils y font d'importantes transformations pour développer cette activité. Des salles dites de société sont notamment aménagées à l'étage pour y accueillir diverses manifestations. Le fonds de commerce est vendu en 1922 par Madame Pellerin devenue veuve, alors qu'elle conserve le cinéma jusqu'en 1934. Ses différents gérants ou propriétaires lui donnent alors le nom du cinéma, déclaré en février 1917. Toutefois, les exploitants du cinéma n'ont pas toujours été ceux du débit de boissons, notamment durant la première moitié du 20^{ème} siècle. A la suite de Madame Pellerin remariée à Monsieur Roblin, Monsieur et Madame Amineau prend le relais en 1922 pour huit années. A la suite du décès de Monsieur Amineau sa femme vend le fond à Madame Luthringer qui ne reste que quatre ans aux commandes du café. Madame Vrignaud lui succède pour quelques mois. Une autre femme, Mme Gauchez reste à la tête de l'établissement jusqu'en 1941. Le règne des femmes s'achève alors pour laisser place à des débitants, parmi lesquels Monsieur Destombes qui devient également propriétaire du cinéma.

En 2011, il baisse son rideau et attend de connaître son avenir.

Quant à la boucherie, elle est remplacée par une cordonnerie à façon. Monsieur Vittel ouvre cette dernière en 1920. Il étend son activité en septembre 1921 à la vente de sabots et galoches sur les marchés. La boutique ferme en novembre 1950 suite au décès de Monsieur Vittel. Une agence de la Banque Régionale Bretagne Atlantique s'installe quelques années avant de déménager boulevard de la Fraternité, près de la place Zola.

La vocation commerciale de l'immeuble érigé en 1891 s'est étiolée au fil du temps.

Quant à la dernière parcelle de terrain vendue suite au décès de Madame Bonnet, elle est adjugée à Monsieur et Madame Chapel, le pharmacien. Le couple décide d'y construire un hôtel particulier, pour lequel les plans sont confiés à l'architecte Monsieur Paul Etève. Numérotée 85, boulevard de l'Egalité, cette demeure comprend au rez-de-chaussée une salle à manger, un salon, une cuisine, un placard, des W.C., au premier étage trois chambres, une lingerie et une toilette, au second étage, une chambre et un grenier.

Cet immeuble fait l'objet d'une protection au Plan Local d'Urbanisme.



Texte extrait du livre « Chantenay, son patrimoine commercial » et iconographie : Yvette Bellet

A NOTER : Exposition de cartes postales anciennes du 9 au 20 avril, à Nantes Renaissance, de 14 H30 à 17 H

Sources :

Archives départementales de Loire-Atlantique : 4 E 45/269, 4 E 45/271, 4 E 45/272, 4 E 45/273

Archives de Nantes : 5 I 339, 10566, 10345

CHARTRE

Réflexion autour des menuiseries

Jeudi 14 décembre 2017, des institutionnels, des professionnels signataires de la Charte de Nantes Renaissance (menuisiers, architectes, ferronniers-serruriers principalement) et des syndicats de copropriété de Nantes, se sont réunis à l'auditorium du Muséum pour mener une réflexion sur le remplacement des menuiseries des immeubles anciens, opérations réalisées de plus en plus fréquemment sans autorisation, ne respectant aucune règle établie, aux conséquences esthétiques et historiques désastreuses.

Les nouvelles règles régissant le PSMV de Nantes ont été présentées, ainsi que les protections patrimoniales existant au sein du PLU. Les menuisiers de la Charte ont réaffirmé l'importance de leur savoir-faire leur permettant de s'adapter à toutes les situations, notamment aux contraintes modernes d'isolation et d'étanchéité. La création d'une base de données référençant des relevés de menuiserie précis faciliterait le travail des artisans et des architectes. La création d'un groupe de travail à cet effet est en cours de réflexion.

Le débat s'est poursuivi sur la problématique des contrôles des travaux réalisés dans la ville, trop rares et, hélas, sans effet. Les quelques procès-verbaux enregistrés ne sont apparemment suivis d'aucune sanction, laissant impunis les contrevenants et démotivant les propriétaires désireux de réaliser leurs travaux dans les règles. C'est le noeud du problème. Une rencontre avec les services de la Mairie pour discuter des moyens accordés à ces contrôles sera demandée.

Une meilleure information des Nantais et des conseils syndicaux sur les obligations à respecter est également essentielle.

HOMMAGE

Colette Delaunay-Martin

Colette Delaunay-Martin nous a quittés le 26 novembre dernier.

Née à Nantes le 24 juillet 1924, elle fit des études supérieures de commerce et d'industrie avant d'intégrer la Direction Départementale de l'Équipement de Loire-Atlantique où elle fut chargée en premier lieu des travaux liés aux dommages de guerre puis de la mission sur la loi sur l'architecture et la loi Malraux. Elle était également chargée des relations publiques et de l'information. À ce titre, elle était la correspondante du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement et du Parc de Brière.

Membre fondatrice de l'Association Nantes Renaissance en 1985, elle en sera à sa création tout d'abord Secrétaire Générale puis Présidente à partir de 1992. Directrice de la publication de La Lettre de Nantes Renaissance, elle s'investira en qualité d'administrateur ou de membre dans différentes instances comme la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, l'office du tourisme Nantes Atlantique, la Chambre des propriétaires de Loire-Atlantique, l'association Promo-Nantes et la Commission d'attribution des aides aux ravalements de la ville de Nantes.

Passionnée de patrimoine et de tourisme mais aussi d'histoire et d'urbanisme depuis que son père Félix MARTIN ancien Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Nantes lui avait transmis le virus, elle a présidé avec abnégation et grand dévouement l'Association Nantes Renaissance pendant quinze ans. Elle s'est impliquée dans toutes les actions de l'association avec enthousiasme et une grande humanité pendant plus de vingt ans. Nous gardons d'excellents souvenirs des moments passés ensemble pour que la Ville de Nantes, aujourd'hui reconnue Ville d'Art et d'Histoire, puisse avancer pour cette cause d'intérêt général partagé du patrimoine architectural.

Nous qui, au sein de l'association, avons eu la joie de travailler avec toi, chère Colette, éprouvons aujourd'hui, beaucoup de chagrin de te perdre.



Assise du Patrimoine du Grand Ouest,
à la Rochelle, le 13/10/2000



Retrouvez dès à présent Nantes Renaissance sur
notre page Facebook